





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-25**

Séance publique du

10 février 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20220210- lmc1209103-DE-1-1 |
| Date de signature : 15/02/2022 |
| Date de réception : lundi 14 février 2022 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : VIE CULTURELLE - PRÉSENTATION DU PROJET BIENNALE D'ART ET CULTURE "UNE
5EME SAISON#1" - APPROBATION DU BUDGET**

Le 10 février 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 4 février 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Madame Kayané BIANCO à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte BILLOT à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Frédérique DUMICHEL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - PRÉSENTATION DU PROJET BIENNALE D'ART ET CULTURE
"UNE 5EME SAISON#1" - APPROBATION DU BUDGET - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Forte de la dynamique créée par les échanges entre la Ville, les acteurs culturels, socio-culturels et économiques lors de la candidature de la Ville d'Aix-en-Provence au label de la Capitale Française de la Culture, la Ville a souhaité initier une Biennale d'art et culture nommée *Une 5ème Saison*.

Projet fédérateur, occasion de fabriquer de la vie ensemble autour de la culture et de la création artistique, nouvel élan après les temps pandémiques, occasion majeure de favoriser une nouvelle dynamique économique, la Biennale nourrit un nouveau regard sur la Ville. Une programmation structurée sur l'année 2022 met en valeur, aux yeux des habitants et des visiteurs, la richesse culturelle d'Aix-en-Provence, l'ensemble des acteurs culturels et sociaux du territoire, leur dynamisme, leur complémentarité et leur qualité artistique.

La programmation valorise des **événements et des projets existants**, qui animent Aix-en-Provence tout au long de l'année et initie de **nouveaux projets** à travers des partenariats transversaux naissants. Par exemple, le projet commun porté par 6MIC, Aix Qui et la MJC Prévert sensibilise les jeunes à la pratique amateur à travers des ateliers musicaux et propose une tournée de concerts dans des mini-stades des quartiers des structures partenaires (Centre social et culturel Château de l'Horloge, Jean-Paul Coste, Centre Albert Camus et Association Archipel).

La méthodologie de la Biennale est celle de la **co-construction**, avec les acteurs culturels, sociaux, éducatifs, économiques, touristiques du territoire. *Une 5ème Saison* est une invitation à construire des projets sur l'ensemble de la Ville afin de tisser des liens, à enrichir une nouvelle dynamique, à accompagner la création artistique, à développer la relation avec les habitants et les visiteurs et mettre en lumière la richesse de la programmation culturelle de la Ville toute l'année. Par exemple encore, *le jeu de piste construit par l'ensemble des structures du Forum culturel incite le public à entrer dans ces lieux qui impressionnent celles et ceux qui ne les fréquentent pas habituellement.*

Les artistes sont au cœur du projet, singulièrement les **artistes émergents** et/ou **porteurs des esthétiques les plus contemporaines**, ainsi que des liens entre le patrimoine exceptionnel de la Ville et la création contemporaine quelle que soit la discipline sont également renforcés. *Ainsi, l'installation par Arts Vivants d'œuvres dans le jardin du Monument Joseph Sec est une invitation à regarder le patrimoine autrement. Le partenariat entre l'Ecole Supérieure d'Art et 15 galeries du centre historique favorise l'accompagnement de jeunes artistes dans leur démarche d'exposition.*

La création émergente sera à l'honneur lors de quatre week-ends imaginés et conçus avec Parallèle - Le Pôle de production International pour les pratiques artistiques émergentes et des lieux partenaires (Université-Le Cube, Fondation Vasarely, 6MIC...).

La Biennale crée des circulations **entre le centre-ville et la périphérie** et ainsi, contribue à irriguer et relier les quartiers et les villages d'Aix-en-Provence à travers des projets participatifs. *Ainsi les Rencontres du 9ème Art développeront un projet de résidence d'illustrateurs auprès des habitants du Quartier Encagnane en lien avec la Bibliothèque Méjanès. La Fondation Vasarely accueille un cycle de concert mêlant musique traditionnelle et d'aujourd'hui, en partenariat avec le GMEM (Centre national de création musicale).*

« **Les Maisons créatives** » qui s'appuient sur des centres sociaux, maisons de quartier, bibliothèques de proximité développent, en lien avec la Biennale, l'axe culturel de leur projet en partenariat avec différents acteurs culturels et d'autres structures de proximité. *Huit Maisons créatives traverseront ainsi différents projets de la Biennale et notamment le projet RAP porté par le Théâtre du Bois de L'Aune, la médiation des expositions par le Musée Granet...*

La transmission auprès **des publics les plus larges**, représente un enjeu majeur à la lumière de la diversité extrême des habitants de la ville. La Biennale permet de déployer la médiation et la transmission plus largement. L'offre artistique, dans **l'excellence**, dans la **proximité**, dans la **diversité des lieux**, dans un **rythme soutenu**, s'articule avec le développement des publics, des publics éloignés en particulier. Une attention vigilante sera portée aux personnes en situation de handicap.

L'accès de toutes et tous à la culture, se concrétise aussi par des propositions artistiques et culturelles de qualité dans les **jardins, les parcs et l'espace public**. *Par exemple, un projet photographique d'exposition-mapping et d'ateliers porté par la Galerie Parallax et la Direction du Patrimoine donnera l'occasion d'accueillir les habitants et visiteurs dans le Parc de la Bastide Jas de Bouffan.*

Plus de 70 structures culturelles (les lieux de spectacle, les musées, les galeries, les bibliothèques, les cinémas, les librairies, associations...) et socio-culturelles aixoises, les

acteurs culturels de la Région, une quinzaine de directions de la Ville s'investissent dans la Biennale. Les acteurs économiques, notamment les commerces, les lieux de convivialité et les producteurs locaux, participent à la dynamique engagée.

Une 5ème Saison se déroule sur les quatre saisons lors de temps forts de trois semaines, inaugurés par quatre week-end d'ouverture en accès libre.

La saison Printemps s'ouvre avec un week-end de programmation les 26 et 27 mars 2022 qui se prolonge jusqu'au 17 avril. La saison été s'étend du 25 juin au 17 juillet.

C'est ainsi **près d'une centaine de projets** qui vont se structurer lors de cette Biennale, *Une 5ème Saison*.

Le budget dédié aux **deux premières saisons** de la Biennale est estimé à 1,3 million € en fonctionnement et 408 000 € en investissement. Des demandes de subventions auprès de nos partenaires publics/privés sont en cours de traitement et permettront de cofinancer ce projet.

Il est à rappeler également, l'apport en nature des acteurs et partenaires impliqués sur ce projet.

Les saisons automne et hiver, rythmées aussi par les solstices et les équinoxes se déploieront fin septembre-début octobre et fin novembre – début décembre. Elles vous seront présentées en Conseil Municipal en mai prochain. Le budget de ces deux saisons est estimé à 750 000 €.

Le budget de fonctionnement est lié à la programmation croisée dédiée à la Biennale, à l'action culturelle à travers des projets participatifs et « les Maisons créatives », à la direction technique et à la communication.

Le budget est affecté, à plus des deux tiers, aux associations impliquées, le tiers restant étant fléché vers les directions initiant de nouveaux projets.

C'est donc globalement un budget de près de 3 millions €, en fonctionnement et en investissement qui est mobilisé et pour lequel la Collectivité sollicite l'État, la Région et le Département d'une part et les mécènes privés d'autre part.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement du projet **BIENNALE D'ART ET CULTURE (Une 5ème Saison)** année 2022,

- **APPROUVER** le budget estimé à 1,3 million d'euros et fonctionnement et 408 000 euros en investissement affecté aux deux premières saisons (printemps / été),

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville qui présente les disponibilités suffisantes,

- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès de l'ensemble de nos partenaires publics ou privés les subventions et autres participations financières pour un soutien exceptionnel sur ce projet,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2022-25 - VIE CULTURELLE - PRÉSENTATION DU PROJET BIENNALE D'ART ET CULTURE "UNE 5EME SAISON#1" - APPROBATION DU BUDGET -

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents | : 34 |
| Abstentions | : 7 |
| Non participation | : 2 |
| Suffrages Exprimés | : 43 |
| Pour | : 43 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

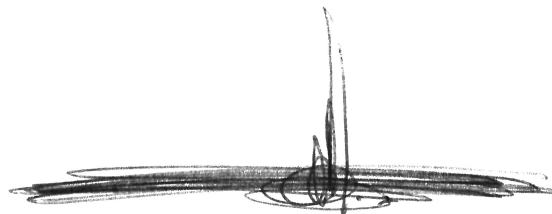
Moussa BENKACI Eric CHEVALIER

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/02/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»